

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 04424 Numéro SIREN : 901 375 196 Nom ou dénomination : 3 BRA

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2023 sous le numéro de dépôt 6684

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 102 septième
A du code de commerce des impôts)

cerfa

15948*05

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise		SARL 3 BRA				
Adresse de l'entreprise		1 RUE DE LA ROCHE 95300 PONTAISE				
SIRET		9 0 1 3 7 5 1 9 6 0 0 0 1 0				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		16				
Durée de l'exercice précédent *						
		Exercice N clos le				
		3 1 1 2 2 0 2 2				
ACTIF		Brut				
		Amortissements-Provisions				
		Net				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	110 000	012		110 000
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	46 865	030	5 699	41 166
	Immobilisations financières * (1)	040	2 194	042		2 194
	Total I (5)	044	159 059	048	5 699	153 360
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	19 584	052		19 584
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068		070		
	Autres* (3)	072	594	074		594
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	1 277	086		1 277
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	21 455	098	6684	21 455
	Total général (I + II)	110	180 514	112	5 699	174 815
PASSIF		Exercice N NET				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTAISE		120	1 000	
	Ecart de réévaluation	2 0 JUIN. 2023		124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132		
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	-38 076	
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	-37 076	
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	117 594	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	23 307	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 9 946)			172	70 990	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	211 891		
Total général (I + II + III)				180	174 815	
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

2

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 3 BRA

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *						210	
	Production vendue	{	biens	dont export	{	209		214
			services *	et livraisons intracommunautaires		215		445 159
					217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée*						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	40
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	445 200	

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234
	Variation de stocks (marchandises)*							236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238 338 872
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240 -19 584
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242 59 377
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243						244 1 079
	Rémunérations du personnel*							250 101 831
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252 3 636
	Dotations aux amortissements*							254 5 699
	Dotations aux provisions							256
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259					262 29
Total des charges d'exploitation (II)								264 490 939

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280						Charges financières (V)	294 2 145
---------------------------	-----	--	--	--	--	--	-------------------------	-----------

Produits exceptionnels (IV)								290 10 000
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	------------

Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347						300 191
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						

Impôt sur les bénéfices* (VII)								306
--------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	-----

2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)

B- RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312						314 38 076
--------------------	--	-----	--	--	--	--	--	------------

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247						
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248			330	191	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option							
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997
---	--	--	--	--	--	--	--	-----

Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexes A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345						
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346			350
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641			
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352						354 37 885
-----------------	----------------	-----	--	--	--	--	--	------------

Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356			
--	--	--	--	--	-----	--	--	--

Déficits antérieurs reportables : *								360
-------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	-----

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370						372 37 885
-----------------	----------------	-----	--	--	--	--	--	------------

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 3 BRA

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	110 000	404		406	110 000	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	46 865	444		446	46 865	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482	2 194	484		486	2 194	
TOTAL		490		492	159 059	494		496	159 059	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	5 699	534		536	5 699
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572	5 699	574		576	5 699

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	587	588	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	591	592
TOTAL				596	597	598	599	600

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 3 BRA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	37 885
Total des déficits restant à reporter	870	37 885

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée			374	44 525
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	26 897
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : SARL 3 BRA		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/09/2021		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		16	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	6
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	445 159
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	445 159
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	40
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	19 584
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	19 624
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	366 954
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	13 058
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	29
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	380 041
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137 84 742
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	84 742
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		016	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG)

(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

SIREN

9 0 1 3 7 5 1 9 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 3 BRA

ADRESSE (voie)

1 RUE DE LA ROCHE

CODE POSTAL

95300

VILLE

PONTOISE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mr Nom patronymique POLAT Prénom(s) ERHAN
 Nom marital % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 50,00
 Naissance : Date 15/08/1982 N° Département 99 Commune ELBISTAN Pays Turquie
 Adresse : N° 10 Voie AVENUE DES JASMIN
 Code Postal 95500 Commune GONESSE Pays France

Titre (2) M Nom patronymique POLAT Prénom(s) VELI
 Nom marital % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 50,00
 Naissance : Date 14/02/1956 N° Département 99 Commune ELBISTAN Pays Turquie
 Adresse : N° 9 Voie CHEMIN LATERAL
 Code Postal 95400 Commune ARNOUVILLE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

SIREN

9 0 1 3 7 5 1 9 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 3 BRA

ADRESSE (voie) 1 RUE DE LA ROCHE

CODE POSTAL 95300

VILLE PONTOISE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

SARL 3 BRA

1 rue de la Roche

95300 PONTOISE

RCS : 90137519600010

RAPPORT DE GESTION ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE ANNUELLE

Du 27/06/2023

Exercice Clos le 31/12/2022

Madame, Monsieur,

Nous vous avisons aujourd'hui en assemblée générale ordinaire annuelle, afin de soumettre à votre approbation après lecture de notre rapport portant sur la situation de la société pour l'exercice clos le **31.12.2022**, les comptes annuels dudit exercice.

ACTIVITE DE LA SOCIETE :

- au cours de l'exercice susmentionnée, l'activité de la société a été suivante :
CA 445 200 €
- l'évolution prévisible et les perspectives d'avenir sont les suivant :
développement du CA
- Depuis la clôture de l'exercice écoulé la société n'a mené aucune action en matière de recherche et de développement.

Ces différents éléments nous allons présenter les comptes de la société. Ceux-ci ont été établis selon la même présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que pour l'exercice précédent.

Il fond ainsi apparaitre un déficit de **-38 076 €**.

Nous vous précisons en outre qu'aucune dépense visée par l'article 39-4 du Code général des impôts n'est incluse dans les compte qui vous sont présentés.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices écoulés.

Nous vous demandons également de donner quitus de sa gestion à votre gérant.

Souhaitant que toutes ces propositions emportent votre agrément nous vous invitons à voter les résolutions correspondant.

La Gérance



SARL 3 BRA

1 rue de la Roche

95300 PONTOISE

RCS : 90137519600010

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE ANNUELLE

Du 2706/2023

L'an deux mille vingt trois et le vingt sept juin à 10 heures, les associés de la société, se sont réunis au siège social sur convocation du Gérant

L'Assemblée est précédée par M. ERSIGI Alex en qualité de Gérant.

Le présent constate que tous les associés sont présents.

A savoir :

M. ERGISI Alex est propriétaire de 50 parts numérotées de 01 à 50.

M. POLAT Veli est propriétaire de 50 parts numérotées de 51 à 100.

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts soit la totalité du capital social.

Monsieur le président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constitué et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les Associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président.

- les lettres de convocation
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires
- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé
- le rapport spécial du gérant relatif aux conventions intervenues en vertu de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966
- l'inventaire le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé
- Le texte des résolutions à l'approbation de l'assemblée

Monsieur le président indique que les documents requis par la loi ont été adressées aux associés quinze jours avant la date du présent assemblé.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- examen des comptes de l'exercice clos au **31.12.2022**
- quitus à la gérance
- Approbation des charges non déductibles
- Affectation des résultats de l'exercice
- Convention de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1996
- Question diverses

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre parole, le présent ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du gérant relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le **31.12.2022**

L'Assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Dès lors quitus de sa gestion est donné au gérant pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice en report à Nouveau :

Déficit : -38 076 €

Réserve légale de 10% du capital : 0.00 €

Bénéfice reporté : 0.00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article de la loi du 24 juillet 1966 n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal signé par la gérance et les associés présents.

M. ERGISI Alex

M. POLAT Veli

